

DOCUMENT INFORMATIF DE PROJET (PID)

Phase conceptuelle

Rapport n °: PID C815

Intitulé du projet	MA-PARTENARIAT POUR LA PRÉPARATION AU MARCHÉ DU CARBONE
Région	MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD
Pays	Maroc
Secteur (s)	Secteur général de l'énergie (50%), l'industrie générale et le secteur du commerce (50%)
Instrument de prêt	IL - Don assistance technique
ID Projet	P128654
Emprunteur (s)	Royaume du Maroc, Ministère de l'Economie et des Finances
Agence de mise en œuvre	Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (Ministère chargé de l'Environnement)
Catégorie environnementale	C-Non requis
Date de PID	30-jan-2013
Date de l'achèvement de l'évaluation	30-avr-2014
Date de l'approbation du Conseil	15-mai-2014
Décision de la revue de Concept	
Autre décision	

I. Introduction et contexte

A. Contexte du pays

Le Maroc s'efforce de contribuer aux efforts de la communauté internationale pour lutter contre le changement climatique. Bien qu'il soit faiblement émetteur de gaz à effet de serre (GES), le Maroc n'a cessé, depuis la ratification de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1995, d'apporter sa contribution aux efforts internationaux pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques. En tant que pays ne figurant pas à l'Annexe I de la CCNUCC, le Maroc a ratifié le Protocole de Kyoto en 2002 et a fait des efforts importants pour assurer sa mise en œuvre dans le pays, notamment en établissant une autorité nationale chargée du Mécanisme de Développement Propre (MDP) et en lançant une série des projets MDP. Le cadre marocain institutionnel pour le changement climatique comprend actuellement les structures suivantes: (i) un Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC), créé en 1996, un corps interministériel en charge de la coordination et de sensibilisation des parties prenantes au changement climatique, (ii) un Comité national scientifique et technique sur les changements climatiques (CNSTCC), (iii) une Autorité Nationale Désignée pour l'approbation des projets éligibles pour le MDP, (iv) une Unité pour le Changement Climatique, créée en 2005 et hébergée au sein du ministère de l'Environnement, qui sert de point focal¹ de la CCNUCC au Maroc.

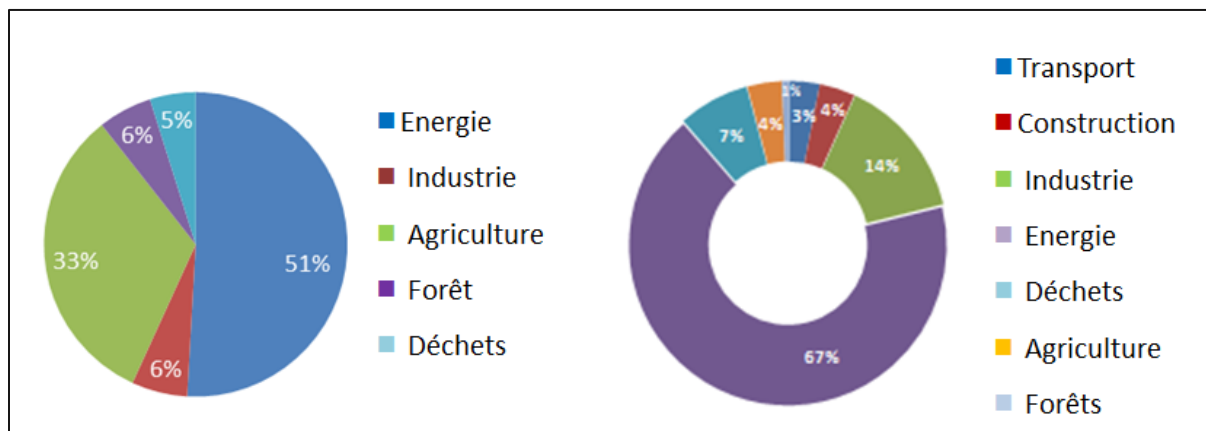
Le Maroc a indiqué son engagement à réduire les émissions de GES au niveau international. Dans le contexte des négociations internationales post-Kyoto, le Maroc a exprimé l'importance de communiquer sur les

¹ L'Unité du changement climatique s'appuie également sur l'apport technique d'autres institutions telles que la Direction de la météorologie nationale, le Conseil supérieur de l'eau et le climat, ainsi que le Comité interministériel pour l'aménagement du territoire.

mesures d'atténuation qu'il entend entreprendre volontairement, ainsi que ceux déjà lancées. Le gouvernement du Maroc (GoM) a publié un plan d'action national contre le réchauffement climatique (*Plan National de Lutte Contre le Réchauffement Climatique*, ou PNRC) à Copenhague en 2009, qui décrit une vaste campagne pour lutter contre les sources de ses propres émissions de GES, en identifiant priorités nationales pour la réduction des émissions de GES et renforcer la résilience à travers la gestion des impacts et encourager l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le plan d'action couvre les secteurs-clés, conformément aux priorités nationales de développement: l'énergie, les transports, l'industrie, les déchets, l'agriculture, la foresterie, et des bâtiments. En plus de la Croix-Rouge philippine, le Maroc a également présenté sa deuxième communication nationale à la CCNUCC en 2009, et sa troisième communication nationale est actuellement en préparation. En 2010, le Maroc a annoncé le développement d'une Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable sur la base d'un large processus de consultation. La Charte a jeté les bases de la loi-cadre '12-99 'sur l'Environnement et le Développement Durable, qui a été adoptée par le Conseil de Gouvernement en Décembre 2012.

Le Maroc est un faible émetteur de GES, mais son profil d'émission évolue rapidement. Les émissions par habitant s'élèvent à environ 2,2 tCO₂ eq par habitant, pour une contribution globale des émissions de GES de 63,4 Mt CO₂ eq. Le secteur de l'Énergie contribue pour la moitié des émissions nettes de GES (50,9%), suivi par l'Agriculture (32,5%) et l'Industrie (5,9%)². Entre 1994 et 2010, les émissions de GES du Maroc ont augmenté à un taux moyen de 4% par an, et devraient atteindre rapidement 134 MtCO₂ eq en 2020, en raison principalement d'une flambée de la demande en électricité due à une croissance économique rapide et une forte expansion de la classe moyenne. La demande totale a augmenté de plus de 6% par an, contre une croissance de 3,5%, ce qui augmente l'intensité énergétique de l'économie ; elle devrait carrément doubler d'ici 2020 et quadrupler d'ici à 2030. L'ensemble des ressources énergétiques est dominé par le pétrole (61% de la demande d'énergie primaire) et le charbon (28%), les émissions de CO₂ par kWh produits sont 50% plus élevées que la moyenne mondiale. Ceci devrait encore s'aggraver par la croissance rapide des secteurs de haute émettrices, en particulier dans l'industrie.

Figure 1: Détail des émissions sectorielles (2000) et du potentiel d'atténuation (en 2030)

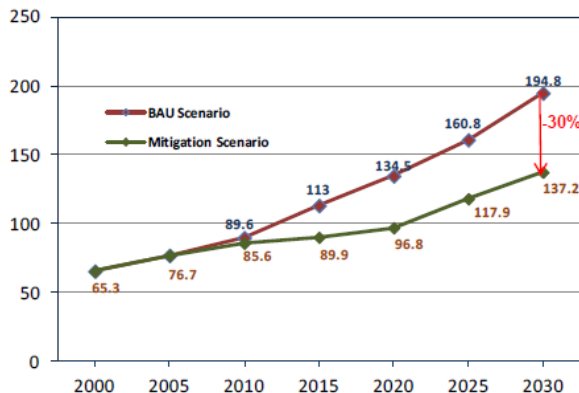


Les secteurs de l'énergie et de l'industrie au Maroc sont responsables de la majeure partie des émissions de GES. La forte dépendance du pays des importations d'énergie (97% des besoins nationaux) a incité le GoM à faire un choix stratégique clair vers une croissance à faible teneur en carbone et une stratégie ambitieuse pour promouvoir les énergies renouvelables et les technologies durables. L'objectif est d'atteindre 42% d'énergies renouvelables pour la production électrique à l'horizon 2020 (14% proviendrait de l'énergie solaire, 14% de

² Source: UNFCCC - Deuxième Communication Nationale (2010), basée sur les données 2000

l'énergie éolienne et de 14% de l'hydraulique et en même temps de réaliser des économies d'énergie à hauteur de 12% d'ici 2020. Améliorer la sécurité énergétique tout en assurant l'accès à l'énergie pour tous les citoyens et les entreprises au coût le plus bas possible va de pair avec la réalisation du potentiel d'atténuation du pays, estimé à 57,6 Mt CO₂éq / an (mêmes niveaux d'émission qu'en 1998³). Cependant, la réalisation de ce potentiel nécessite un investissement estimé à 30 milliards USD pour la période 2010-2030 et confronte le GoM au problème de financement du programme.

Figure 2: Scénarios d'évolution des émissions de GES (2000-2030)



Source: Maroc Deuxième Communication Nationale à la CCNUCC

Contexte sectoriel et institutionnel

Le Maroc recherche activement des opportunités de financement liées au climat pour stimuler les investissements dans les énergies renouvelables et les technologies énergétiques durables. Le Fonds pour les Technologies Propres⁴ (FTP) fournit un financement à échelle variable pour la démonstration, le déploiement et le transfert de technologies à faible teneur en carbone, qui ont, à long terme, un potentiel important pour la réduction des émissions de GES. Au Maroc, il soutient le développement des énergies renouvelables à grande échelle grâce à l'installation solaire de Ouarzazate (197 M \$) ainsi qu'au Programme National Intégré d'Énergie éolienne/hydraulique, et le Programme d'Électrification Rurale (125 M \$). Le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) offre des subventions pour soutenir le Maroc dans sa politique de développement des énergies renouvelables et de promotion de la participation du secteur privé. Les projets du FEM les plus importants en termes d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique comprennent Aïn Beni Mathar, l'intégration d'un cycle combiné à gaz et d'une installation thermodynamique solaire. (43,2 M de \$USD, BIRD), le développement du marché des chauffe-eau solaires (2,96 M \$USD, PNUD), les codes d'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels et l'énergie, l'amélioration de l'efficacité dans les bâtiments commerciaux et hospitaliers (3 M \$, PNUD), et l'efficacité énergétique dans le secteur industriel (2,7 M \$USD, de la BAD).

Le pays a montré un intérêt actif dans la mobilisation de financements carbone. Le Maroc détient un rôle de leader dans le financement carbone au niveau régional⁵ avec 8 projets enregistrés au titre du MDP (3 MtCO₂ / an de potentiel d'atténuation) et 13 projets en cours de validation (2 MtCO₂ / an). Bon nombre d'organismes publics et privés ont développé une solide expertise avec des instruments de financement carbone

³ Comme évalué lors de la Deuxième Communication Nationale (2010), basée sur les données 2000

⁴ Le FTP FCT est un fonds fiduciaire multi-donateurs créé en 2008 dans le cadre du Fonds d'investissement climatique (CIF)

⁵ Le Maroc détient 10% des projets enregistrés, sur la base d'un total de 84 projets MDP enregistrés dans l'ensemble de l'Afrique, qui cependant ne représente que 2% du total des projets MDP enregistrés (sur un total de 3927 dans le monde entier). L'ensemble de l'Afrique ne représente qu'environ 2% du total des projets MDP enregistrés.

en particulier grâce à des projets de type MDP (encadré 1). Malgré ce bilan relativement solide, les capacités nationales sont encore relativement limitées à saisir pleinement les possibilités actuelles et futures notamment offertes par les marchés du carbone. Le GoM est maintenant désireux de capitaliser sur son expérience MDP de développer son aptitude à bénéficier des futurs mécanismes de marché et de mobiliser des fonds supplémentaires pour ses programmes nationaux d'atténuation.

Encadré 1. Capacité de financement du marché du carbone

Principalement grâce à la mise en œuvre des Projets MDP, plusieurs organismes nationaux ont développé une solide expertise avec le financement carbone. Ceux-ci comprennent:

- FEC (Fonds d'équipement communal): Entité de coordination du Programme marocain d'Action dans le Domaine des Déchets Solides pour le "captage de gaz des sites d'enfouissement, le brûlage à la torche, etc.". Le développement de ce projet est soutenu par la Banque mondiale dans le cadre de l'accord de participation PMR (CPF) signé en Octobre 2009
- ONEE (Office de l'Electricité et Energie): parcs éoliens (Essaouira, Tanger), hydro (Tafanit El Borj, Tillouguit)
- AMES (agence marocaine pour l'énergie solaire): projet solaire 160 MW OZZ (en cours)
- FCCM (Fonds Capital Carbone Maroc): 300 millions de dirhams alloués au financement carbone au Maroc. En tant que premier fonds carbone prévu en Afrique d'expression française, sa mission sera d'aider les promoteurs marocains.

Le GoM est déjà actif dans l'élaboration d'approches MAAN (NAMA). Des mesures d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (MAAN), sont en cours d'identification basées sur des stratégies sectorielles nationales et programmes existants. Outre cette identification préliminaire des MAAN, le Maroc est en train de lancer un processus de consultation avec les promoteurs (public et privé), afin de procéder à un plan de développement MAAN détaillé, y compris des lignes de base et les mesures du secteur, la notification et la vérification (MRV) des composantes. Les résultats préliminaires comprennent:

- Secteur de l'énergie: stratégie énergétique nationale 2020: 13 MAAN potentielles identifiées dans les sous-secteurs suivants: énergie éolienne, énergie solaire, chauffe-eau solaires, lampes basse consommation, villes vertes, l'efficacité énergétique dans les bâtiments, l'industrie et l'éclairage public 50.9 MtCO₂éq / an de potentiel pour un investissement de 28 milliards \$ USD.
- Secteur de l'agriculture: Plan vert Maroc: 3 MAAN identifiées: améliorer les rendements des cultures (pratiques, de pompage solaire, etc.), les technologies pour améliorer l'utilisation des engrais azotés, et l'installation de systèmes de récupération de biogaz 2 MtCO₂éq / an de potentiel pour un investissement de 2.6 millions \$ USD
- Secteur des déchets solides: Programme national de gestion des déchets solides: 3 MAAN identifiés: réhabilitation des anciens sites d'enfouissement, le captage de biogaz et valorisation énergétique provenant de décharges contrôlées, ainsi que le captage de biogaz et de l'énergie pour un total de 3.5 MtCO₂éq / an de potentiel.
- Secteur forestier: Plan de reboisement MAAN identifiée: reboisement de 50000 ha / an, le renforcement du programme de culture de l'olivier avec 500 000 ha de reboisement, les plantations dans les oasis de Tafilalet, programme de lutte contre la déforestation, pour un total de 3.7 MtCO₂éq / an, le potentiel et 450 millions \$ USD.

Les secteurs de l'énergie et de l'industrie montrent un fort potentiel pour l'octroi de crédits à base sectorielle. Le Plan Solaire Marocain de 9 milliards de dollars vise à développer 2000 MW d'énergie solaire (photovoltaïque et solaire thermique) en 2020, ainsi que la prévention de l'émission de 3,7 MtCO₂ / an. Le plan marocain d'énergie éolienne intégré de 3,5 milliards \$USD permettra d'augmenter la capacité actuelle de 280 MW à 2000 MW d'ici 2020, et de baisser les émissions de 5,6 MtCO₂ / an. Dans le secteur industriel, il y a deux sous-secteurs à croissance rapide, à savoir les phosphates et le ciment. Le Maroc a les plus grandes réserves de phosphates dans le monde, et l'Office National des Phosphates (OCP) est un champion du monde

avec une expérience de plus de 90 ans dans les mines et 45 ans dans la transformation industrielle des acides et des engrais, avec un chiffre d'affaires à l'exportation de plus de 4 milliards de dollars, soit 24% de la valeur des exportations nationales du Maroc. Les émissions totales de l'OCP sont environ 3 Mt de CO₂ / an. Quant à la production de ciment, l'Association Canadienne du Ciment englobe tous les grands acteurs internationaux (Lafarge, Holcim, Italcementi). Malgré son importance de premier plan en termes d'émissions de GES, le secteur de l'agriculture ne représente que 4% du potentiel d'atténuation au Maroc (Voir Figure 1). En outre, pour ce secteur particulier, le niveau de préparation des marchés du carbone n'est pas aussi mature que dans l'électricité, le ciment et la production de phosphate.

Relations avec les CAS et autres activités dans le portefeuille de la Banque mondiale

Ce projet est aligné avec le CPS FY10-FY13. Le projet appuiera le «*développement durable*» pilier du CPS et contribuera spécifiquement à la réalisation des résultats de «*sources de revenus supplémentaires générés par le MDP*», «*Exploration de nouvelles façons d'atténuation*» et «*Développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique*». Le projet est également conforme à plusieurs opérations dans le portefeuille de la Banque visant à appuyer la réponse du Maroc au changement climatique. Celles-ci comprennent:

- DPL de gestion municipale des déchets solides (phase 1 & 2): La Banque a travaillé en étroite collaboration avec le GoM au cours des dernières années pour appuyer la modernisation des pratiques environnementales dans le secteur de la gestion des déchets solides, y compris par le biais de deux prêts politique de développement. Le financement carbone a été envisagé dans ces opérations comme une incitation pour les exploitants de décharges, soutenues par les municipalités, à investir dans le captage du méthane de nouvelles décharges et pendant des améliorations aux opérations existantes. FEC, le fonds d'Équipement Communal (*Fonds d'Équipement National*), gère la sensibilisation aux municipalités et aux exploitants des décharges.
- DPL MIGG: Le projet PMR est également lié à la croissance inclusive Maroc Vert (MIGG) série DPL qui se concentre sur le cadre de gouvernance pour la croissance verte, la protection du capital naturel, le développement du capital physique à faible teneur en carbone, le recours au capital humain et l'adoption de technologies vertes. Ce projet sera étroitement coordonné avec le PMR, vu que les activités soutenues par le PMR soutiennent les actions préparatoires du DPL. Cette opération offre également un cadre de discussion de la politique sur l'utilisation possible des mécanismes de crédit à grande échelle.
- CSP Ouarzazate: Le projet solaire de la centrale thermique d'Ouarzazate (P122028) qui comprend le financement FCT s'inscrit également dans le cadre des activités de PMR.

En outre, le projet PMR cherchera activement tout au long de sa préparation et de sa mise en œuvre, la coordination et les partenariats avec les donateurs impliqués dans les activités de financement liées au climat au Maroc, y compris:

- Programme PNUD (LECB): financé par l'Union Européenne (UE) et le Ministère Fédéral allemand de l'Environnement, Conservation de la Nature et de la sécurité nucléaire (BMU), dont le programme vise à renforcer les capacités techniques et institutionnelles au niveau des pays, et dans le même temps faciliter l'inclusion et la coordination des secteurs public et privé dans les initiatives nationales sur les changements climatiques. Plus précisément, ce programme sur quatre ans consistera à renforcer les capacités du Maroc par les moyens suivants: (i) développer des systèmes de gestion des stocks de GES, (ii) identifier les opportunités pour les MAAN, (iii) concevoir des stratégies de développement de faibles émissions (LED) dans le cadre des priorités nationales, (iv) la conception de

systèmes de MRV des actions proposées et des moyens de réduire les émissions de GES, et (v) faciliter la conception et l'adoption de mesures d'atténuation par certaines industries. L'Agence Allemande de Développement Technique (GIZ)⁶ soutient, au nom des Ministères Fédéraux de la Coopération économique et du Développement (BMZ) et de l'environnement (BMU) un grand nombre de pays partenaires en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique, y compris l'aide à l'élaboration de stratégies de développement à faible émission, ainsi qu'avec la conception de cadres MAAN et MRV.

- Programme Japonais de Compensation bilatéral (BOCM): Afin d'atteindre son objectif à long terme de réduction des émissions après l'incident de Fukushima, le Japon s'appuie davantage sur les activités de compensation internationale. Parallèlement aux propositions énergiques pour réformer le MDP, le Japon fait également la promotion d'un régime de crédits compensatoires par des accords bilatéraux avec les pays en développement comme un mécanisme de marché post-2012. Le mécanisme de crédit de compensation (BOCM) peut être un moyen efficace pour atteindre les objectifs 2012, complétant le mécanisme existant de Kyoto. Depuis 2010, le Japon a lancé le développement du BOCM en s'engageant dans plus d'une centaine d'études de faisabilité, dont les objectifs sont d'identifier des projets potentiels de réduction des émissions à mettre en œuvre et d'élaborer des normes et des méthodes de MRV, en particulier pour les activités qui ne sont pas actuellement existantes dans le cadre du MDP. Le Japon s'intéresse notamment à l'étude du potentiel du secteur des transports au Maroc.
- DPL Agriculture, Banque Africaine de Développement: La Banque Africaine de Développement est favorable à l'élaboration d'une NAMA dans le secteur de l'agriculture (à finaliser d'ici 2013) dans son programme de soutien au Plan Maroc Vert (prêt d'appui aux réformes) en coopération avec l'Agence nationale pour le Développement Agricole (ADA).

II. Objectif proposé de développement (s) et principaux résultats

L'objectif de développement du projet (PDO) est d'aider le gouvernement du Maroc dans la préparation d'une proposition de préparation au marché Carbone et de mettre en œuvre les outils nécessaires pour la participation future des secteurs ciblés sur les marchés internationaux du carbone.

Principaux résultats :

- 1) Proposition Préparation PMR adoptée par l'Assemblée PMR ;
- 2) Mise en place de composantes techniques de préparation au marché PMR, y compris un mécanisme de crédit pour les secteurs ciblés, un suivi, des rapports et de vérification (MRV), et un / registre pour le suivi, dans au moins deux secteurs ;
- 3) L'identification et le développement de systèmes d'incitations potentielles avec les partenaires financiers internationaux et les pays sur une base NAMA.

III. Description préliminaire

Contexte du PMR

Alors que le monde cherche à renforcer les efforts mondiaux d'atténuation des GES après 2012, les pays cherchent des moyens novateurs et rentables pour intensifier la réduction des émissions et de favoriser les flux financiers, notamment par le biais des instruments du marché du carbone. Les principales conclusions de Durban ont conduit à la définition d'un nouveau mécanisme fondé sur le marché et une invitation d'observations sur les modalités et procédures. Les parties ont souligné qu'un tel mécanisme doit répondre à la

⁶ Agence de Coopération Internationale

norme offrant des résultats concrets, permanents, supplémentaires et vérifiées d'atténuation, afin d'éviter le double comptage des efforts et contribuer à nettement diminuer voire éviter (ou les deux) les émissions de GES. De nouveaux mécanismes fondés sur le marché pourraient élargir le champ d'application du MDP classique au-delà des niveaux du projet aux niveaux du secteur. En outre, les options de mécanisme en cours de discussion pourraient inclure, entre autres options la comptabilisation des MAAN. Néanmoins, il faut généralement des années pour la mise en place d'un nouveau mécanisme de marché et encore plus pour mettre en place des règles de fonctionnement.

Pour soutenir, faciliter et renforcer la «préparation» pour ces instruments, la Banque mondiale a créé le Partenariat pour la Préparation au Marché (PMR). Le PMR est un renforcement des capacités par le fonds d'affectation spéciale multi-donateurs de dons qui fournit des fonds et une assistance technique pour le collectif l'innovation et le pilotage des instruments fondés sur le marché pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Secrétariat PMR a récemment atteint son objectif de 100 millions de dollars de financement (contributions des donateurs) au cours de la 4^{ème} Assemblée de partenariat en Octobre 2012 à Sydney, en Australie. Le partenariat réunit des pays développés (les pays donateurs l'Australie, le Danemark, l'Allemagne, le Japon, les Pays-Bas, La Norvège, L'Espagne, la Suisse, Les Etats-Unis, et le Royaume-Uni) et également les 15 pays en développement (Le Brésil, le Chili, la Chine, le Costa Rica, la Colombie, l'Inde, l'Indonésie, la Jordanie, le Maroc, le Mexique, l'Afrique du Sud, la Thaïlande, l'Ukraine et le Vietnam), ainsi que d'autres experts et intervenants-clés.

Le PMR offre une plate-forme pour les discussions techniques sur les instruments de marché, la promotion des échanges Sud-Sud, faciliter l'innovation collective pour les initiatives pilotes et d'exploiter les flux financiers pour la mise en œuvre et le développement. Les décisions du PMR sont prises par l'Assemblée, y compris celles sur les critères et la répartition de financement (comprenant à la fois les donateurs et les pays PMR). Le PMR prend en charge quatre objectifs principaux: (i) accorder des subventions pour les composantes de Préparation du Marché, (ii) piloter et tester de nouveaux concepts pour les instruments de marché (par exemple, système national d'échange d'émissions et de nouveaux mécanismes de crédit), (iii) fournir une plate-forme pour discussions techniques, les échanges Sud-Sud et l'innovation collective sur les nouveaux instruments de marché, et (iv) partager les leçons apprises et les meilleures pratiques.

Le PMR est une initiative nationale adaptée à la situation de chaque pays. Il fournit un soutien systémique à renforcer les capacités techniques et institutionnelles des pays pour mettre en œuvre les instruments fondés sur le marché, comme un système national d'échange d'émissions (ETS) ou un mécanisme de crédit à grande échelle. Comme les pays d'exécution se trouvent à différents stades de développement et de préparation au marché, chacun abordera l'utilisation des instruments de marché d'une manière spécifique. Certains se concentreront sur les principales composantes de la «préparation», tels que les nouveaux systèmes de MRV, la collecte de données, les bases, et la création d'institutions de réglementation; d'autres vont plus loin jusqu'au pilotage d'un système national ou international approprié. Quel que soit le choix, le renforcement des capacités et le pilotage, le pays peut avoir des avantages transversaux pertinents à la mise en œuvre des mesures d'atténuation en fonction non commerciale, la conception des stratégies de développement à faible émission, et l'identification des zones de potentiel d'atténuation à faible coût.

Les activités PMR impliquent une phase de préparation et une phase de mise en œuvre Phase de préparation: Bénéficiant d'une subvention de 350.000 \$USD, chaque pays préparant un PMR soumet sa proposition à l'approbation de l'Assemblée du PMR. La mise en œuvre du projet peut également utiliser la subvention de préparation pour poursuivre des activités déjà en œuvre ou liées à une phase de mise en œuvre La mise en œuvre: La proposition est mise en œuvre après revue et approbation de l'Assemblée du PMR et accord de don. Chaque pays candidat est tenu de soumettre une ébauche de son projet dans un délai de deux ans après l'octroi du don à la préparation (avec possibilité de prolongation exceptionnelle de six mois). Grâce à la subvention de la mise en œuvre, qui sera comprise entre 3 - \$ 8 millions \$USD par pays, le Pays d'exécution

sera en mesure de mettre en place les éléments de préparations tels que décrits dans la proposition de préparation au marché, y compris, le cas échéant, de pilotage de l'instrument du marché proposé. La taille du financement est approuvée par l'Assemblée de partenariat conformément à un ensemble de critères et de la disponibilité du financement. Les critères d'évaluation des propositions de préparation de marché comprennent (i) la portée de la proposition et la justification du choix de l'instrument et les secteurs, (ii) l'intégralité de la proposition à l'égard de la planification d'une mise en œuvre / pilotage d'un marché instrument basé (mise à l'échelle jusqu'à GES instrument ou échange d'émissions domestiques crédit), (iii) estimation du potentiel d'atténuation des GES, (iv) l'identification des étapes et le calendrier de mise en œuvre, et (v) le rapport de co-financement. Les premières subventions de mise en œuvre peuvent être accordées par l'Assemblée PMR au printemps 2013.

Projet PMR Maroc

Maroc a présenté sa déclaration d'intérêt (EOI) à se joindre au PMR en mai 2011, et a été par la suite confirmé comme pays mettant en œuvre le PMR. La réunion extraordinaire de l'Assemblée du partenariat PMR (PA) tenue le 14 Mars 2012 à Shenzhen, en Chine a vu l'attribution du financement de la phase de préparation d'un montant de 315 000 \$USD au Maroc pour préparer sa proposition. Le GoM a demandé à l'Assemblée d'approuver le partenariat PMR avec la Banque mondiale comme partenaire en préparation.

Un groupe de travail interministériel a été mis en place pour coordonner la préparation du projet et les phases de mise en œuvre. Le ministère des Affaires générales et de la Gouvernance (MAGG) et le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) sont les points focaux PMR au Maroc, avec le ministère de l'Environnement du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE). Le MEF soutient les initiatives de financement du carbone conformément au PMR ainsi que les sources innovantes de financement climatique. Il est chargé de veiller à la cohérence économique de la proposition et de surveiller l'affectation des fonds à la mise en œuvre du projet. Le MAGG sera responsable de la coordination des acteurs-clés. Enfin, le ministère de l'Environnement sera chargé d'assumer son rôle technique en tant qu'agence d'exécution de ce projet PMR.

Le GoM a défini une mise au point précise pour les activités de la phase de préparation. Elles comprennent (i) une évaluation de l'état du marché et la justification du choix des secteurs, technique et / marché réglementaire composants de préparation institutionnelle pour chaque secteur, et l'évaluation des instruments fondés sur le marché appropriées pour le secteur, ainsi que sur (ii) la conception préliminaire d'un instrument de GES à l'échelle en place le crédit pour chaque secteur, en tenant compte de ses composants techniques et politiques (référence crédit, outils de registre / suivi, système MRV), la réduction de son émission, son plan d'investissement, son cadre réglementaire et institutionnel ainsi que son calendrier de mise en œuvre (voir encadré 2). La proposition de préparation au marché sera plus détaillée incluant les activités de préparation techniques qui seront financées par la subvention PMR et réalisées au cours de la mise en œuvre. Il est prévu que les activités PMR s'étalent sur la période de Juin 2014 à Juin 2017.

Encadré 2. Activités préparatoires

I – Contexte du pays

- Objectifs par pays , Evolution historique et projection des émissions, Expérience dans les marchés du carbone

II - Évaluation et justification du choix des secteurs prioritaires et leur rôle pour soutenir une conception de système de comptabilisation

- Raison du choix de ce secteur
- Rôle des secteurs prioritaires identifiés dans le cadre de l'organisation ainsi que d'autres secteurs potentiels à soutenir un système de comptabilisation des GES nationale et l'objectif d'atténuation à long terme
- Contexte politique, analyse, rôle et implications de l'utilisation des instruments de marché pour atteindre les objectifs d'atténuation
- Rôle des instruments de marché et interaction avec d'autres instruments

III - Réglementation composants de base techniques et institutionnelles / préparation au marché pour chaque secteur

- Sources de données
- Mise en place de cibles/objectifs pour les instruments
- Système de MRV pour les instruments fondés sur le marché
- Registre / Outil de suivi
- Cadre réglementaire et institutionnel
- Composantes techniques et politiques
- Champ d'application / couverture et limite

IV Conception préliminaire d'un instrument de GES, et crédit pour chaque secteur

- Composantes techniques et politiques
- Champ d'application / couverture et limite
- Détermination du niveau de référence et du crédit de base
- Quantification des réductions d'émissions
- Conception d'un système de MRV
- Conception réglementaire et institutionnel au niveau national pour la mise en œuvre effective et opérationnelle de l'instrument proposé de marché axé sur les secteurs

V - Organisation , Communication, Consultation et participation

- Identifier les besoins de formation et les exigences de renforcement des capacités
- Planifier et organiser une stratégie de communication et un processus de consultation et d'engagement solide

VI - Mise en œuvre de la feuille de route : les responsabilités institutionnelles, le calendrier, le budget

- Responsabilités institutionnelles , le calendrier et le budget (y compris la gestion du don PMR)
- Identification d'autres activités connexes et le soutien financier associé à mobiliser pour la phase de mise en œuvre.

La préparation PMR est basée sur un large processus consultatif, incluant les acteurs publics, privés et les ONG Le processus de consultation a été mené en trois étapes **complémentaires** : Un atelier d'information, des entretiens directs avec les institutions potentiellement impliquées, et un atelier de restitution présentant le Cadre organisationnel PMR proposé. Ce processus de consultation préliminaire mené par l'équipe a permis de confirmer l'intérêt des parties-prenantes, identifier les secteurs à fort potentiel, et éclaircir plusieurs questions techniques et institutionnelles (Nouveau modèle de mécanisme de marché à suivre, les secteurs à cibler, le cadre institutionnel à adopter, les acteurs privés et publics à inclure, les besoins en renforcement des capacités, les ressources nécessaires ...). Afin d'être en mesure de préparer sa proposition de préparation au marché, le ministère de l'Environnement, en collaboration avec le MEF et MAGG, organisera des consultations et utilisera la phase de préparation pour organiser les réunions nécessaires, ainsi que les sessions de formation et de sensibilisation en faveur des parties prenantes, et la mise en place effective de la capacité de gestion de projet. Il

peut également commander des études de fond (pouvant continuer ou être complétées au cours de la phase de mise en œuvre).

Rôle de la Banque dans la phase de préparation de la proposition PMR du Maroc.

Le gouvernement a choisi la Banque comme agence d'exécution pour la préparation de la proposition de préparation au marché. L'équipe de la Banque est chargée de superviser l'exécution de la préparation et de fournir un appui technique à la préparation de la proposition, y compris l'identification des activités contenues dans la proposition. L'Unité de financement du carbone de la Banque (CPFCE) fournit des services de secrétariat et une assistance technique ainsi que son expertise sur les marchés et des mécanismes carbone. La région MENA fournit des ressources de préparation et de supervision par un fonds d'affectation spéciale de la Banque exécuté. Bien que la décision sur l'attribution du don de la phase de mise en œuvre soit faite par l'Assemblée PMR, la Banque aura plusieurs occasions de commenter et de fournir des recommandations sur la proposition de préparation au marché pendant les principales étapes suivantes :

1. Lors de la préparation de la Proposition du Maroc, l'équipe de la Banque interagit avec le ministère de l'Environnement pour discuter des activités proposées, le budget, les modalités de mise en œuvre, etc. Ce processus est en cours et va s'intensifier dans les mois à venir.
2. Une ébauche de la proposition de préparation au marché est soumise à la Banque pour observations et recommandations, y compris celles du Secrétariat PMR à CPFCE. En outre, 2-3 experts indépendants engagés par CPFCE fourniront leurs commentaires et recommandations à ce stade. Pour cette étape, la préparation de la proposition du Maroc devrait être soumise à examen avant la fin de 2013.
3. Le gouvernement soumet ensuite le projet PMR à l'Assemblée (à la fois lors de la réunion et par écrit avant / peu de temps après la réunion). Présentation informelle du Maroc à l'Assemblée prévue, selon un calendrier PMR pour Mars 2014.
4. Après les dernières révisions à la proposition de préparation au marché, le Pays soumet sa proposition finale à tous les participants PMR et en fait une présentation formelle lors de la réunion de l'Assemblée partenariat PMR. Si la proposition est approuvée par l'Assemblée de partenariat, le don sera alloué pour la phase de mise en œuvre en Mai / Juin 2014.⁷

L'évaluation de la Banque commencera une fois que la proposition est soumise à l'Assemblée PMR. Étant donné que la proposition de préparation au marché détaillera les activités spécifiques qui seront financés par le PMR Grant, ainsi que des arrangements institutionnels pour la mise en œuvre, il est prévu que l'évaluation de la Banque, la préparation de la PAD et réunion formelle de la décision aurait lieu entre les étapes 3 et 4. Outre préciser davantage les questions de mise en œuvre du projet, évaluation de la Banque portera spécifiquement sur les aspects fiduciaires et confirmer garanties évaluations basées sur les activités à financer et les arrangements institutionnels décrits dans la proposition de préparation au marché.

Il est prévu que la Banque suive ses propres procédures spécifiques aux petits dons. La taille du don PMR pour la phase de mise en œuvre sera déterminée par l'Assemblée PMR en fonction du contenu de la proposition. Toutefois, selon (i) les critères et repères d'attribution des fonds connexes et (ii) la portée et le contenu prévus de préparation au marché la proposition du Maroc (secteurs couverts, installations, étapes de mise en œuvre, potentiel d'atténuation, niveau de co-financement du gouvernement et bailleurs de fonds , et potentiel pour une phase pilote dans un avenir prévisible), il est probable que le don pour la phase de mise en

⁷ Étant donné que l'Assemblée des participants PMR Assemblée ne se réunit que trois fois par an, l'une des étapes 3 et 4 ci-dessus peut dans certains cas se faire par des moyens électroniques, et l'examen par l'expert de l'étape 2, peut se faire en même temps que l'étape 3.

œuvre pour le Maroc sera approximativement de l'ordre de 3-5 millions de dollars US. Cela permettra d'appliquer les procédures pour les dons de petit montant. Dans ce cas, l'évaluation suivra le règlement pour les petits dons exécutés par les bénéficiaires.

dIV. Politiques de sauvegarde susceptibles d'application			
Politiques de sauvegarde déclenchées par le projet	Oui	Aucun	TBD
Évaluation environnementale OP / BP 4.01		X	
Habitats naturel OP / BP 4.04		X	
Forêts OP / BP 4.36		X	
Lutte antiparasitaire OP 4.09		X	
Patrimoine culturelles physiques OP / BP 4.11		X	
Peuples autochtones OP / BP 4.10		X	
Réinstallation involontaire OP / BP 4.12		X	
Sécurité des barrages OP / BP 4.37		X	
Projets sur les voies de navigation internationale OP / BP 7.50		X	
Projets en zones contestées OP / BP 7.60		X	

V. Financement provisoire

Source de financement	Montant
Emprunteur	0.00
PMR	5.35
Total	5.35

VI. Contact

Banque mondiale

Contact: Andrea Liverani
 Titre: Coordinateur Développement Durable pour le Maghreb
 Tel: +212 537 636 050
 Email: aliverani@worldbank.org

Client/Bénéficiaire

Nom: Royaume du Maroc, Ministère de l'Economie et des Finances
 Contact: Mme Maria Oucible
 Titre: Directrice du Financement bilatéral
 Tel: +212 5 37 67 72 17
 Email: oucible@db.finances.gov.ma